



MICRO-CAPTEURS NO₂, PM10, PM2.5, PM1
Cahier des charges : clauses administratives & techniques
17/02/2026

Date de parution

18/02/2026

Rédaction

Laetitia MARY – laetitia.mary@atmosud.org

Approbation

Damien Piga – damien.piga@atmosud.org

Contact

Jérémy Sandonnat – jeremy.sandonnat@atmosud.org

Références

AFE-000296 – INVESTISSEMENTS CAPTEURS : Appel d'offre micro-capteurs

Contexte

Dans le cadre de sa mission de surveillance de la qualité de l'air, AtmoSud a intégré l'utilisation de microcapteurs dans son pool de matériel : une mesure allégée au regard des appareils de référence, pour un usage agile avec la possibilité d'une mise en œuvre rapide et étendue.

Pour répondre au besoin de complément de surveillance du territoire partagé par AtmoSud et les différents acteurs, citoyens, associatifs, collectivités, acteurs économiques, AtmoSud a mis en place un service capteur qui consiste à mettre à disposition des microcapteurs que l'observatoire qualifie au préalable avec une connexion directe à une plateforme pour la mise en ligne en temps réel des données de mesure corrigées.

Pour répondre et anticiper les besoins, AtmoSud cherche à acquérir des microcapteurs capables de mesurer les particules fines et les oxydes d'azote en air extérieur et les particules fines et le CO₂ en air intérieur avec des modalités de communication des données soit autonomes, soit par wifi en fonction du type de capteur.

L'objectif principal : fourniture de capteurs :

- Lot1 : fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1, autonomes en communication
- Lot2 : fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du dioxyde d'azote, NO₂, autonomes en communication
- Lot 3 : Fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du dioxyde d'azote, NO₂, communiquant a minima par wifi
- Lot 4 : Fourniture de capteurs pédagogiques qui permettent la mesure en air intérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du CO₂, communiquant a minima par wifi

Le présent cahier des charges à vocation de sélectionner un prestataire pour les 4 lots ci-dessus.

AtmoSud confie au(x) titulaire(s), qui l'accepte(ent), la réalisation des prestations dont les clauses administratives et techniques sont décrites ci-après dans le présent document.

Le(s) Titulaires peut(peuvent) répondre à un ou plusieurs des lots.

Les propositions financières des titulaires pourront différer selon qu'ils se positionnent sur un seul lot ou plusieurs.

SOMMAIRE

I	Clauses administratives.....	4
I.1	ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	4
I.2	ARTICLE 2 : ETENDUE ET LIMITES DE PRESTATION	4
I.3	ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION	5
I.4	ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS ET CONFIDENTIALITÉ	5
I.5	ARTICLE 5 : RÉSILIATION ET RÉPÉTITION.....	6
I.6	ARTICLE 6 : DIFFÉRENDS ET LITIGES.....	6
I.7	ARTICLE 7 : SUIVI DES PRESTATIONS.....	6
I.8	ARTICLE 8 : SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS	7
I.9	ARTICLE 9 : VALIDITÉ.....	7
I.10	ARTICLE 10 : CRITERES DE CHOIX.....	7
I.11	ARTICLE 11 : NEGOCIATION	8
I.12	ARTICLE 12 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	8
II	Clauses techniques	9
I.13	Lot 1 et 2 : Microcapteurs pour la mesure en air extérieur des PM10/PM2.5/PM1 avec ou sans NO ₂ , autonomes en communication	9
I.14	Lot 3 : Microcapteurs pour la mesure en air extérieur des PM10/PM2.5/PM1/NO ₂ communiquant a minima en wifi	12
I.15	Lot 4 : capteurs pédagogiques de mesures des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du CO ₂ en air intérieur, communiquant a minima par wifi	13

I CLAUSES ADMINISTRATIVES

I.1 ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

AtmoSud confie au(x) titulaire(s), qui l'accepte(ent), la réalisation des prestations dont les clauses techniques sont décrites en partie II du présent document.

Le(s) Titulaires peut(peuvent) répondre à un ou plusieurs lots. Les propositions financières des titulaires pourront différer selon qu'ils se positionnent sur un seul lot ou plusieurs.

I.2 ARTICLE 2 : ETENDUE ET LIMITES DE PRESTATION

I.2.1 Contenu

La description détaillée des prestations est décrite dans les clauses techniques en partie II.

Le présent cahier des charges décrit les quatre lots suivants :

- Lot1 : fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1, autonomes en communication
- Lot2 : fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du dioxyde d'azote, NO₂, autonomes en communication
- Lot 3 : Fourniture de capteurs qui permettent la mesure en air extérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du dioxyde d'azote, NO₂, communiquant a minima par wifi
- Lot 4 : Fourniture de capteurs pédagogiques qui permettent la mesure en air intérieur des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du CO₂, communiquant a minima par wifi

AtmoSud effectuera une comparaison des capteurs à des mesures de référence pour vérifier avec le(s) titulaire(s) le bon fonctionnement des capteurs livrés.

I.2.2 Délai d'exécution du projet

Les prestations ainsi définies devront être achevées dans les délais selon le tableau ci-dessous et à compter de la date « D0 » d'entrée en vigueur du(des) présent(s) contrat(s).

N°	PHASES	DATE
D0.	Date de signature du contrat entre le(es) Titulaire(s) et AtmoSud	D0
D1	Livraison des capteurs	D0 + 2 mois
D2	Comparaison des capteurs sur un site de référence d'AtmoSud	D1 + 1 mois
D3	Tests de transmission	D1 + 1 mois

Toute prorogation éventuelle de ces délais devra faire l'objet d'une demande écrite, motivée et adressée par le(s) titulaire(s) à AtmoSud, au plus tard un mois avant leur échéance. AtmoSud examinera l'opportunité de prolonger les délais fixés initialement et s'obligera à une réponse circonstanciée.

I.2.3 Modifications

Au cas où AtmoSud et le(s) titulaire(s) décideraient d'un commun accord, au cours de l'exécution des prestations, d'en modifier le contenu ou le déroulement, ils conviennent d'ores et déjà que ces modifications devront faire, avant leur exécution, l'objet d'un avenant spécifique qui précisera notamment les conditions de réalisation des modifications ainsi envisagées.

I.3 ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION

I.3.1 Montants

Les montants devront être détaillés par lot selon le tableau ci-dessous. Ce tableau fera office de bordereau de prix.

Si le titulaire a choisi de répondre à l'ensemble des lots, il est demandé un détail du montant par lot ainsi que le détail de la prestation globale.

Type de capteurs	Prix unitaire pour un lot entre 1 et 10	Prix unitaire pour un lot entre 11 et 20 capteurs	Prix unitaire pour un lot entre 21 et 30 capteurs	Prix unitaire pour un lot entre 31 et 40 capteurs
Lot1 : mesure en air extérieur des PM10, PM2.5, PM1, autonomes en communication				
Lot2 : mesure en air extérieur des PM10, PM2.5, PM1, et du NO ₂ autonomes en communication				
Lot3 : mesure en air extérieur des PM10, PM2.5, PM1 et du NO ₂ , communiquant a minima par wifi				
Lot4 : mesure en air intérieur des PM10, PM2.5, PM1 et du CO ₂ , communiquant a minima par wifi				

I.3.2 Modalités de versement

Pour les 4 lots

Les modalités de versement suivantes seront appliquées :

- Une avance de 50%, à l'entrée en vigueur du présent marché, D0,
- 50%, après approbation par AtmoSud à la suite de la réalisation de la phase D3 prévue à l'article I.2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant considéré.

I.4 ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS ET CONFIDENTIALITÉ

I.4.1 Propriété d'AtmoSud

Les données récoltées, les informations, documents et résultats produits en exécution du présent marché seront la propriété d'AtmoSud.

AtmoSud s'engage à faire mention de la participation du(des) titulaire(s) à la réalisation des prestations, objet du présent marché dans toutes les publications qu'elle pourrait être amenée à effectuer.

1.4.2 Engagement du (des) titulaire(s)

Le(s) titulaire(s) s'engage(s'engagent) pour la durée du présent marché et pendant une durée de cinq années à compter de la fin de la période de validité telle que définie à l'article 13 ci-dessous :

- À ne faire aucune communication publique ou privée, sans l'accord d'AtmoSud, concernant les prestations commandées au titre du marché et à maintenir strictement confidentielles toutes les informations qui lui seront transmises par AtmoSud, quel que soit le support ou la forme utilisée pour cette transmission,
- À ne pas utiliser au bénéfice de tiers tout ou partie des informations, documents et résultats obtenus à l'occasion de la réalisation des prestations commandées au titre du(des) présent(s) marché(s).

I.5 ARTICLE 5 : RÉSILIATION ET RÉPÉTITION

1.5.1 Manquement et résiliation

En cas de manquement du(des) titulaire(s) à tout ou partie des obligations du(des) présent(s) marché(s), AtmoSud se réserve la possibilité de résilier celui-ci(ceux-ci), sans indemnité pour le(s) titulaire(s), après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant quinze jours à compter de sa date d'envoi. De ce fait, le(s) titulaire(s) ne pourra(pourront) plus dès lors prétendre à un quelconque versement d'AtmoSud.

1.5.2 Préjudice

De plus, AtmoSud, se réserve la possibilité d'exiger du(des) titulaire(s) une indemnité pour le préjudice subi du fait de cette résiliation qui ne pourra excéder 20 % du montant de la rémunération déjà versée.

1.5.3 Répétition

Par ailleurs, les sommes perçues au titre du(des) présent(s) marché(s) pourront donner lieu à la répétition des sommes en cas de déclarations inexactes ou mensongères dont la constatation fait apparaître que leur montant n'a pas été utilisé ou l'a été irrégulièrement.

I.6 ARTICLE 6 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution du(des) présent(s) marché(s), les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

I.7 ARTICLE 7 : SUIVI DES PRESTATIONS

Le suivi des prestations sera effectué par AtmoSud.

1.7.1 Responsable(s) pour le(s) titulaire(s)

Pour: Mr(s)/Me(s)sera(seront) chargé(s) de l'exécution du(des) présent(s) contrat(s).

1.7.2 Responsable pour AtmoSud

Pour AtmoSud : un comité de suivi, composé à minima de deux personnes parmi les services mesures, SI, administratif, appui technique et action territoriale, sera chargé de suivre l'exécution du(des) présent(s) contrat(s).

I.8 ARTICLE 8 : SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Afin de permettre à AtmoSud de suivre l'exécution des prestations envisagées, le(s) titulaire(s) devra(devront) tenir informée AtmoSud du déroulement des prestations au fur et à mesure de leur avancement et lui faire part des difficultés éventuelles rencontrées lors de leur exécution.

I.9 ARTICLE 9 : VALIDITÉ

Le(s) présent(s) marché(s) entrera(entreront) en vigueur à la date de sa(leur) notification au(x) titulaire((s)) par AtmoSud. Par notification, il faut entendre l'envoi avec accusé de réception par AtmoSud au(x) titulaire(s) d'un des exemplaires originaux du(des) présent(s) contrat(s) signé(s) par les deux parties.

Ce(s) même(s) marché(s) demeurera(demeureront) en vigueur jusqu'à la date de paiement effectif du solde par AtmoSud tel que prévu à l'article I.3.2 ci-dessus.

Toutefois, les dispositions visées à l'article 4. ci-dessus ("Confidentialité") demeureront en vigueur jusqu'au terme fixé au dit article.

I.10 ARTICLE 10 : CRITERES DE CHOIX

Les critères de choix pour la sélection du(des) titulaire(s) sont les suivants :

► Critères administratifs : 10 %

- Caractéristiques de l'entreprise (ancienneté, nombre d'employés, chiffre d'affaires)
- Expérience de l'entreprise sur la thématique demandée.
- Qualité de la proposition écrite et de la documentation fournie.

► Critères techniques (Cf. Clauses techniques) : 25%

- Open source
- Encombrement et poids
- Type de branchement
- Bruit
- Mode de transmission et format de données
- Engagements de service concernant la disponibilité des données
- Expérience antérieure d'AtmoSud avec le titulaire et les modèles de microcapteurs proposés.
- Système de fixation

- Etanchéité et résistance aux intempéries
- Obligation environnementale (matériaux recyclables)

► **Critères métrologiques** (Cf. Clauses techniques) : **20%**

- Sensibilité
- Limite de quantification/détection
- Pas de temps de la mesure
- Incertitude
- Certification
- Références et tests opérationnels
- Polluants mesurés

► **Critères financiers** : **40%**

- Prix de la prestation : 30%
- Délais de livraison : 10%

I.11 ARTICLE 11 : NEGOCIATION

AtmoSud effectuera une première phase de sélection. AtmoSud se réserve le droit de négocier avec le(s) titulaire(s) sélectionnés.

I.12 ARTICLE 12 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres complètes et détaillées devront être remises, avant **le 25 février 2026 12h00**.

Les réponses devront arriver sous forme électronique par envoi de mail à l'adresse administratif@atmosud.org avec pour objet : **REPONSE APPEL D'OFFRE MICROCAPTEURS/ATMOSUD**.

La date et l'heure de l'envoi feront foi.

II CLAUSES TECHNIQUES

II.1 Lot 1 et 2 : Microcapteurs pour la mesure en air extérieur des PM10/PM2.5/PM1 avec ou sans NO₂, autonomes en communication

Le capteur doit mesurer les PM10 (particules inférieures à 10 µm), les PM 2.5 (particules inférieures à 2.5 µm), les PM1 (particules inférieures à 1 µm) pour le lot 1 et le NO₂ (dioxyde d'azote) en plus pour le lot2 en concentrations dans une atmosphère extérieure pour une mise en place sur du matériel urbain.

II.1.1 Critères métrologiques

Sensibilité

Gamme de mesures prioritaire :

- PM10 : 0-500 µg/m³
- PM2.5 : 0-100 µg/m³
- PM1 : 0-100 µg/m³
- NO₂/NO : 0-200 µg/m³

Dans l'idéal, le capteur doit pouvoir mesurer des concentrations comprises dans les plages suivantes :

- PM10 : 0-1000 µg/m³
- PM2.5 : 0-1000 µg/m³
- PM1 : 0-1000 µg/m³
- NO₂/NO : 0-400 µg/m³

Ces gammes de mesures sont validées par AtmoSud selon leur retour d'expérience.

Limites de quantification/détection

Les limites de quantification (plus petite concentration mesurable par le capteur) suivantes devront être atteintes :

- PM10 : 1 µg/m³
- PM2.5 : 1 µg/m³
- PM1 : 1 µg/m³
- NO₂/NO : 1 µg/m³

Ces limites de quantification sont validées par AtmoSud selon leur retour d'expérience.

Pas de temps de la mesure

Les capteurs doivent produire de la donnée au pas de temps 2min, quart horaire, horaire, journalier.

Incertitude

L'incertitude sur les mesures pour les PM doit être inférieure à 50%.

L'incertitude sur les mesures pour le NO₂ doit être inférieure à 30%.

Avant la phase d'installation sur site, AtmoSud effectuera une comparaison de tous les capteurs PM10/PM2.5/PM1 et NO₂ sur un site de référence afin de vérifier le bon fonctionnement de tous les capteurs et d'en calculer l'incertitude relative à 50 µg/m³ pour la mesure PM10, à 25 µg/m³ pour les PM2.5 et à 200 µg/m³ pour la mesure NO₂

Certification

Dans le cas d'une certification qui s'appuie sur les protocoles d'essais en laboratoire et en conditions réelles basés sur les travaux normatifs internationaux du groupe de travail WG42 au sein du Comité européen de normalisation sur la qualité de l'air (CEN TC 264 « Air quality »), le fournisseur fournira les résultats obtenus.

Livraison des capteurs validés et calibrés

Les capteurs livrés doivent être livrés calibrés et doivent être directement utilisables par AtmoSud.

II.1.2 Critères techniques

Open source :

Le dispositif de mesure doit être open-source, avec code, documentation de montage et schémas électroniques disponibles en ligne (plateforme d'hébergement de code open-source).

Encombrement

L'encombrement du capteur doit être minimal. Son poids doit être minimal également. Il doit pouvoir être installé en hauteur sur mâts, balustrades, lampadaires, plateformes, etc. ...

Type de branchement

Le fournisseur s'engage à fournir un système d'alimentation basse tension.

Mode de transmission des données et engagements de service

Le capteur doit pouvoir transmettre les données via le réseau GSM. Le type de réseau devra être indiqué.

Le mode de transmission des données optimal serait une communication directe avec un end-point d'API mis en place par AtmoSud (ou ses prestataires), sans passer par un serveur tiers. La trame de données attendue, ainsi que les codes polluants sont définis dans l'annexe, et pourront être détaillée sur demande. L'authentification sur le end-point de récupération des données se fera par token. Fonctionnement en HTTPS.

Dans tous les cas, le protocole de transfert ou de récupération des données (arguments éventuel, format des données envoyées, si trame binaire manuel de description et interface de test) doit être clairement détaillé.

Si possible, les adresses de récupération ou d'envoi des données (URL, ...) doivent être configurable à distance sur les capteurs.

Selon le mode de transmission des données, le titulaire du marché détaillera les engagements de

services et solutions proposées en cas de panne.

Bruit

Le capteur doit fonctionner avec un volume sonore minimal. Celui-ci pourra être installé sur des fenêtres ou balcons d'habitations. Il doit donc pouvoir fonctionner avec une gêne sonore minimale. Les émissions sonores du capteur devront être renseignés par les titulaires potentiels.

Système de fixation

Le fournisseur s'engage à fournir un support de fixation adapté à un poteau cylindrique de 20 à 30 centimètres.

Étanchéité et résistance aux intempéries

Le capteur doit être conçu pour être installé en extérieur. Il doit être parfaitement étanche et devra résister aux intempéries d'une météorologie méditerranéenne (vents forts, précipitations intenses, fort ensoleillement, températures élevées).

Obligations environnementales

Les capteurs jetables ne sont pas envisagés. Les capteurs devront être construits, dans la mesure du possible, à l'aide de matériaux recyclés et recyclables et prendre en compte le cycle de vie du produit dans une démarche circulaire. De plus, comme précisé ci-dessus, l'alimentation électrique des produits devra être issue de ressources renouvelables (solaire, cinétique, etc.). Par ailleurs, les capteurs devront pouvoir être réparables.

II.2 Lot 3 : Microcapteurs pour la mesure en air extérieur des PM10/PM2.5/PM1/NO₂ communiquant a minima en wifi

Le capteur doit mesurer les PM10 (particules inférieures à 10 µm), les PM 2.5 (particules inférieures à 2.5 µm), les PM1 (particules inférieures à 1 µm) et le NO₂ (dioxyde d'azote) en concentrations dans une atmosphère extérieure pour une mise en place à l'extérieur d'habitations.

II.2.1 Critères métrologiques

Les critères métrologiques sont exactement les mêmes que ceux décrits en II.1.1.

II.2.2 Critères techniques

Les critères techniques sont exactement les mêmes que ceux décrits en II.1.2.

Seul le type de branchement et les phrases ci-dessous changent.

Type de branchement :

Le fournisseur s'engage à fournir un système d'alimentation qui puisse être branché en 240V.

Les phrases « Le capteur doit pouvoir transmettre les données via le réseau GSM. Le type de réseau devra être indiqué. » de la partie « Mode de transmission des données et engagements de service » sont changées par la phrase suivante : « le capteur doit pouvoir transmettre des données a minima par wifi ».

Le reste de ce paragraphe comme le reste des critères techniques restent inchangés.

II.3 Lot 4 : capteurs pédagogiques de mesures des particules fines PM10, PM2.5, PM1 et du CO₂ en air intérieur, communiquant a minima par wifi

Le capteur doit mesurer les PM10 (particules inférieures à 10 µm), les PM 2.5 (particules inférieures à 2.5 µm), les PM1 (particules inférieures à 1 µm) et le CO₂ (dioxyde de carbone) en concentrations dans une atmosphère intérieure.

II.3.1 Critères métrologiques

Le capteur devra être équipé d'une sonde de mesure de CO₂ de type NDIR (spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif).

Sensibilité

Gamme de mesures prioritaire :

- CO₂ : 0-5000 ppm

Ces gammes de mesures sont validées par AtmoSud selon leur retour d'expérience.

Limites de quantification/détection

Les limites de quantification (plus petite concentration mesurable par le capteur) suivantes devront être atteintes :

- CO₂ : 1 ppm

Ces limites de quantification sont validées par AtmoSud selon leur retour d'expérience.

Incertitude

L'incertitude sur les mesures de CO₂ doit être $\pm 50 \text{ ppm} + 5 \%$ de la valeur lue.

Livraison des capteurs validés et calibrés

La sonde de CO₂ doit posséder un système de recalibration automatique

Pour les 4 paramètres précédents, les critères métrologiques pour les particules PM10, PM2.5 et PM1 restent inchangés et identiques à ceux décrits en II.1.1.

Tous les autres critères métrologiques restent inchangés et identiques à ceux décrits en II.1.1.

II.3.2 Critères techniques

Les critères techniques sont les mêmes que ceux décrits en II.2.2

La partie ci-après est à ajouter.

Pédagogie :

Le capteur devra pouvoir afficher les mesures en temps réel sur le capteur, de manière pédagogique :

- le polluant concerné
- la valeur de la concentration
- l'unité de mesure

- un qualificatif/message de recommandation et un code couleur qui soit fonction des valeurs de référence en air intérieur (paramétrable).

La partie « Etanchéité et résistance aux intempéries » ne sera pas à prendre en compte dans ce volet étant donné qu'il s'agit de capteur en intérieur.

La partie « système de fixation » non plus car le capteur n'a pas besoin d'être fixé il peut juste être posé.

AtmoSud, votre expert de l'air en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un large champ d'intervention : air/climat/énergie/santé

La loi sur l'air reconnaît le droit à chaque citoyen de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Dans ce cadre, AtmoSud évalue l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et identifie les zones où il faut agir. Pour s'adapter aux nouveaux enjeux et à la demande des acteurs, son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des thématiques de l'atmosphère : polluants, gaz à effet de serre, nuisances, pesticides, pollens... Par ses moyens techniques et d'expertise, AtmoSud est au service des décideurs et des citoyens.

Des missions d'intérêt général

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30/12/1996 confie la surveillance de la qualité de l'air à des associations agréées :

- Connaître l'exposition de la population aux polluants atmosphériques et contribuer aux connaissances sur le changement climatique
- Sensibiliser la population à la qualité de l'air et aux comportements qui permettent de la préserver
- Accompagner les acteurs des territoires pour améliorer la qualité de l'air dans une approche intégrée air/climat/énergie/santé
- Prévoir la qualité de l'air au quotidien et sur le long terme
- Prévenir la population des épisodes de pollution
- Contribuer à l'amélioration des connaissances*



www.atmosud.org

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

A propos d'AtmoSud

Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex
Tel. 04 91 32 38 00
Fax 04 91 32 38 29
Contact.air@atmosud.org

Etablissement de Martigues

06 Route de la Vierge
13500 Martigues
Tel. 04 42 13 01 20
Fax 04 42 13 01 29

Etablissement de Nice

37 bis avenue Henri Matisse
06200 Nice
Tel. 04 93 18 88 00

SIRET : 324 465 632 00044 – APE – NAF : 7120B – TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632